

Délibération du conseil municipal



*L'an deux mil dix, le 29 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 45 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine Tardy.
Date de la convocation : le 23 mars 2010*

Délibération
n°2010-03-29/0016

Nombre de conseillers :
en exercice : **32**

présents : **25**

votants : **31**

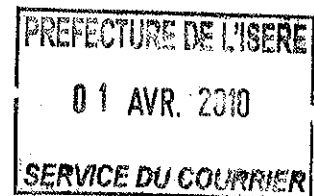
Adoptée
25 pour
6 abstentions

Présents : MM. Mmes M.-C.Tardy, C.Allemand, M. Alloto, V. Aussedat, J. Baillieux, M. Bernard, A. Bonnevey-Braillon, P. Cardin, E. Cheminot, C. Damiron, M. Fraysse, M. Gnansia jusqu'à 19h30 (avant le vote du budget), D. Guiguet, C. Hanna, A.L. Husson, J. Jankowski, J. Joannon, J.B. Launay, C. Lecoeur, M.O. Novelli (jusqu'à la délibération n°40), V. Petrone, J.C. Peyrin, C. Rochet, J.F. Roux, A. Soufi, P. Vauquois,

Pouvoirs : MM. Mmes V. Aussedat à A. Bonnevey-Braillon (à partir de la délibération n°42), J.X. Boucherle à P. Cardin, T. Féret à J.C. Peyrin, C. Friedman à M. Bernard, M. Gnansia à V. Petrone à partir de 19h30 (avant le vote du budget), M.O. Novelli à E. Cheminot (à partir de la délibération n°41), L. Vadon à V. Aussedat, H. Viard-Gaudin à M.C. Tardy

Absente : C. Ronin

Secrétaire de séance : M. Alloto



Objet : Inovalée. Conclusions de l'étude et engagement d'un programme d'actions volontaire et ambitieux

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que, sous l'impulsion de la Commune, une étude pour la requalification d'Inovalée, associant la Ville, la Métro, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'association Inovalée, a été engagée en 2009.

L'objectif affiché était de :

- Dresser un diagnostic sans concessions du versant Meylanais d'Inovalée.
- Fixer des orientations partagées.
- Etablir un programme d'actions concrètes.

Les résultats de cette étude, jointe en annexe à la présente délibération, sont maintenant connus. Le diagnostic et la plupart des grandes orientations sont validés. Tous ces éléments seront versés au débat en cours concernant le Projet de Ville.

Tout en restant à l'écoute des Meylanais, il nous faut dès maintenant rentrer en phase opérationnelle : des actions phare doivent être engagées sans plus attendre. Elles serviront de moteur et d'exemplarité pour la dynamisation à venir de l'ensemble du secteur Inovalée-Meylan. Cette démarche se fera bien sûr en cohérence et en complémentarité avec le tissu économique environnant, notamment avec les zones économiques de la Métro, celle d'Inovalée-Montbonnot et celles de la région urbaine grenobloise et au delà.

Aujourd'hui, le temps de l'action est arrivé.

Après avoir pris connaissance de cette étude et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de **porter à la connaissance de tous les Meylanais** les éléments de cette étude, dans le cadre de la concertation en cours sur le Projet de Ville.

- **DEMANDE** à Madame le Maire de rentrer dès maintenant dans une phase opérationnelle et d'engager sans délai des actions sur les secteurs prioritaires. Ces actions serviront de **moteur et d'exemplarité** pour l'ensemble d'Inovalée.

- **DECIDE** de lancer sur les secteurs prioritaires une **étude économique et urbaine**. Cette étude comprendra d'une part une étude de marché et un programme immobilier en adéquation, d'autre part différents scénarios de composition urbaine élaborés à partir de ce programme.

- **DECIDE** de faire monter en puissance une **politique foncière offensive** en utilisant les outils réglementaires adaptés, existants ou à mettre en place, et de faire preuve d'une **vigilance appuyée** sur toutes les aliénations déclarées sur Inovalée-Meylan.

- **MANDATE** à ces fins Madame le Maire pour :

- Mettre en place un **comité de pilotage opérationnel**. Ce comité regroupera la Ville et la Métro, titulaire de la vocation économique. Il associera également tous les autres partenaires, publics et privés, motivés et compétents dans le domaine du développement économique.
- Lancer une consultation en vue de la désignation d'une équipe chargée d'élaborer, sur les secteurs prioritaires, une **étude économique et urbaine**, telle que décrite ci-dessus.
- Procéder, ou faire procéder par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL), aux acquisitions foncières qui s'avèreront nécessaires sur l'ensemble de la zone Inovalée-Meylan, y compris les secteurs complémentaires limitrophes situés en Droit de Préemption Urbain (DPU).
- Etudier la possibilité de créer un **budget annexe** dédié aux opérations futures de la Commune sur la zone, afin d'identifier les efforts engagés et les équilibres économiques en toute transparence.
- Faire valoir cette démarche auprès des partenaires qui détiennent **les clefs de la réussite** de cette ambition, notamment :
 - Le **Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC)**, qui a déjà initié les études pour le TGM (Tramway Grenoble Meylan) sans lequel rien n'est vraiment possible.

- Le **Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère** (Symbhi) qui a en charge la protection des personnes et des biens contre les crues de l'Isère. Ces crues **menacent aujourd'hui près de la moitié du territoire d'Inovalée-Meylan**, obérant ainsi bon nombre de potentialités.
- **L'Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale** de la Région Urbaine de Grenoble (EP.SCOT.RUG).
- **La Métro**, pilote du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Fait à Meylan, le **29 MARS 2010**

Je soussignée, **Marie-Christine TARDY**,
Maire de la Commune de Meylan,
certifie, sous ma responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte.

Fait à Meylan, le **07 AVR. 2010**

Pour le Maire par délégation,
Christophe Marcoux,
Directeur général des services

C. Marcoux

Le Maire
Marie-Christine Tardy

